



Projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur Seine et Nogent-sur-Seine

Note présentant les modalités d'information et de concertation de l'étape préliminaire

janvier 2013

A l'issue du débat public qui s'est déroulé du 2 novembre 2011 au 17 février 2012, le Conseil d'administration de Voies navigables de France a décidé, le 29 juin dernier, de poursuivre, sur la base du scénario 3 présenté lors du débat public, l'étude du projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, en établissant une étape préliminaire aux études préalables à l'enquête publique, étape d'une durée d'un an. Au terme de cette étape, le Conseil d'administration de VNF délibérera de nouveau sur la poursuite du projet.

Conformément à l'article L.121-13-1 du Code de l'environnement, la présente note a pour objectif de présenter les modalités d'information, de concertation et de participation du public que VNF souhaite mettre en place au cours de l'étape préliminaire.

1 Principes généraux

Le débat public du projet a été un moment riche en échanges, que ce soit dans le cadre des réunions publiques, mais également par le biais du site internet. Cela a donc permis de démontrer un intérêt fort notamment de la part des riverains pour ce projet et donc une volonté de l'ensemble des acteurs du territoire d'être correctement informés des suites données à ce projet, notamment sur certaines thématiques telles que l'hydraulique, l'hydrogéologie, l'environnement ou bien la socio-économie.

A la lumière des enseignements du débat et afin d'apporter des réponses concrètes aux questions posées par le public, VNF se propose d'envisager les modalités d'information et de concertation selon les trois grands principes suivants :

- assurer une information régulière, transparente et accessible à tous ;
- associer les acteurs concernés dans la conduite des études et la participation aux réunions ;
- poursuivre la coordination avec Seine Grands Lacs.

La suite de la note va donc détailler les modalités mises en place pour ces trois grands principes.

A noter que **cette note ne concerne que l'étape préliminaire dont la fin est prévue pour juin 2013**. En cas de poursuite du projet à l'issue de cette étape, une nouvelle note dans laquelle seront présentées les modalités d'information et de concertation de la poursuite du projet, sera adressée à la CNDP, sur la base des mêmes dispositions réglementaires.

2 Assurer une information régulière, transparente et accessible à tous

En préalable au déploiement d'un système de dialogue et d'information adapté aux différents interlocuteurs, le Directeur général de VNF a sollicité de la CNDP, par une lettre en date du 2 juillet 2012, la nomination d'un

garant. En effet, cette nomination est apparue importante afin de poursuivre le processus de concertation dans le même esprit de coordination, de transparence et d'objectivité qui ont caractérisé les échanges durant le débat public. La CNDP a donné une suite positive à cette demande, en nommant, le 5 septembre 2012, Monsieur Paul Carriot, précédemment membre de la CPDP « Petite Seine - Grand gabarit ».

Les premiers échanges qui ont eu lieu avec Monsieur Carriot, ont permis de préciser le rôle du garant dans la poursuite du projet. Il est un facilitateur, qui intervient aux moments-clé, tout en étant vigilant sur certains points importants de la concertation et plus particulièrement des modalités d'information et de participation du public au cours de cette étape préliminaire. A ce titre,, il veillera au respect des engagements pris par le maître d'ouvrage et sera à l'écoute de toute personne souhaitant faire part d'un avis sur la concertation. M. Carriot est associé à toutes les démarches de concertation envisagées par VNF et accompagnera le déroulement des différentes étapes prévues et décrites ci-dessous.

Dans le cadre de l'étape préliminaire, trois dispositifs sont prévus en effet pour assurer une information régulière, transparente et accessible :

- la mise en place d'un site internet dédié au projet ;
- la publication d'un journal du projet ;
- l'organisation de réunions publiques d'information.

2.1 Site internet dédié au projet

Afin d'informer régulièrement le public et les acteurs en général sur l'avancement du projet et les études en cours, il est envisagé la création d'un site internet dédié au projet. L'objectif sera ainsi de permettre aux personnes concernées de disposer de toutes les informations nécessaires à la compréhension et à la vie du projet. Ce site dédié, qui sera mis en place dès que possible, devrait être particulièrement utile aux acteurs ayant des contraintes fortes pour s'informer sur place, notamment les bateliers et les exploitants agricoles.

Tout d'abord, le site référencera l'ensemble des archives du projet (compte-rendu et bilan du débat public, études réalisées, compte-rendu de réunions publiques et d'ateliers...) et permettra également d'avoir accès aux nouvelles études, à l'agenda ainsi qu'à toute l'actualité du projet (planning, dates de réunions...).

L'une des études qui sera référencée, sera la synthèse issue de l'atelier hydraulique dont les conclusions ont été présentées le 26 septembre dernier par les trois experts mandatés à cet effet.

Dans le même esprit que celui du débat public, un espace dédié aux questions et aux avis sera mis en place sur le site internet du projet. Le maître d'ouvrage réalisera une modération selon les mêmes principes que ceux de la CPDP dans le temps du débat et s'engagera à répondre, en liaison avec le garant et sous quinze jours ouvrés, aux différentes questions posées. Une classification par thème sera mise en place, pour en faciliter la lecture.

Comme précisé par la suite, certaines études seront réalisées en associant les acteurs concernés. Des espaces dédiés à ces études pourront être mis en place afin de faciliter les échanges.

De plus, un espace réservé au garant est prévu, lui permettant ainsi de jouer pleinement son rôle.

Enfin, une passerelle avec le site internet du projet de Seine Grands lacs sera également mise en place, dans le souci d'assurer la fluidité entre les deux projets, compte tenu de leurs liens.

2.2 Publication d'un journal du projet

Un journal du projet, dans un format 4 ou 6 pages, sera réalisé aux étapes clés du projet. Dans le cadre de l'étape préliminaire, deux numéros sont d'ores et déjà prévus. Un premier à paraître en début d'année 2013 sur le détail des modalités de déroulement de l'étape préliminaire. Un entretien avec le garant est envisagé dans le cadre de ce premier numéro, afin d'explicitier son rôle dans la poursuite de la concertation.

Un deuxième numéro sera réalisé à l'issue de la décision de VNF sur les suites données au projet à la fin de l'étape préliminaire.

Ce journal sera publié sur le site internet du projet et pourra être également transmis aux personnes en faisant la

demande sur le site internet. Un certain nombre d'exemplaires de ce journal pourront être mis à disposition dans les mairies situées le long du projet et d'une manière générale sur les lieux fréquentés par les populations concernées (bateliers, carriers, exploitants agricoles, Chambres d'agriculture...), pour assurer la plus large transparence.

2.3 Organisation de réunions publiques d'information

Moment clé de l'information et des échanges avec le public, des réunions publiques seront organisées tout au long de la vie du projet. Elles auront pour objectif d'informer le public sur les résultats des études et les choix techniques faits dans le cadre de l'avancement du projet, et de recueillir leurs questions ainsi que leurs avis.

Ces réunions publiques seront annoncées par un communiqué de presse et les relais que constituent les supports des communes (journaux, affichage communal...).

Le format des réunions du débat public ayant été largement plébiscité par les participants, il est proposé au garant d'assurer l'animation et la modération des réunions. De la documentation concernant le projet ainsi qu'une urne permettant de recueillir des éventuelles questions ou suggestions sur le déroulement de cette nouvelle étape de concertation, seront mises à disposition du public lors de ces réunions.

Elles feront en outre l'objet de verbatims et comptes rendus publiés sur le site internet du projet.

Dans le cadre de l'étape préliminaire, une réunion publique est envisagée au début de l'année 2013 pour présenter l'avancement du projet, les modalités retenues pour l'information et la participation du public, les études et les étapes à venir du projet.

3 Associer les acteurs à la conduite des études

Le débat public a souligné le souhait d'un certain nombre d'acteurs d'être plus largement associés aux études réalisées et prévues dans le cadre du projet. VNF prend donc en compte cette volonté et propose plusieurs temps dans l'association de ces acteurs aux études :

- approfondissement des études socioéconomiques : les principaux acteurs économiques de la zone de chalandise du projet seront sollicités, dans le cadre d'entretiens, afin notamment de fiabiliser les données quantitatives et en particulier les prévisions de trafic pour le transport fluvial ;
- mise en place d'un suivi faune-flore et hydrogéologique : les associations locales de protection de l'environnement et les acteurs de l'eau seront aussi consultés sur un projet de cahier des charges ;
- l'ensemble des données collectées sera mis à la disposition des acteurs intéressés, et un partenariat avec Seine Grands Lacs sera mis en place sur ce thème ;
- étude des mesures en faveur de la navigation, des loisirs et du tourisme fluvial : après un diagnostic et une esquisse des potentialités, un ou plusieurs ateliers de réflexion seront organisés, afin de prioriser et d'approfondir les idées retenues. Un bilan de ce travail sera dressé afin de confirmer les engagements pris par VNF sur ce sujet durant le débat public ;
- insertion du projet dans le territoire, valorisation des aménagements réalisés et reconversion des ouvrages abandonnés : comme pour le sujet précédent, un diagnostic sera établi et des pistes de reconversion seront lancées préalablement à la tenue d'un ou plusieurs ateliers de réflexion avec les acteurs concernés, et à la rédaction d'un bilan ;
- détermination des impacts hydrauliques et environnementaux du projet et définition des mesures d'évitement, de correction et, éventuellement, de compensation : après une synthèse des mesures envisagées pour le scénario 3, et des études complémentaires sur des points soulevés en débat, un ou plusieurs ateliers seront organisés comme pour les deux sujets précédents.

Afin de décloisonner la réflexion et dans le souci d'assurer la meilleure transparence aux débats qui seront menés durant cette étape nouvelle, VNF veillera à ouvrir la participation aux acteurs qui en exprimeront le souhait. Le garant dont le rôle a été rappelé ci-dessus, se fera fort d'assurer la réalité de cet objectif.

Les comptes-rendus de ces groupes de travail seront enfin rendus publics sur le site internet dédié au projet.

4 Poursuivre la coordination avec Seine Grands Lacs

La coordination entre les deux projets est engagée dès 2009 dans le cadre du comité de pilotage et du débat public, a été fructueuse, et a permis d'assurer une bonne liaison des projets sur le territoire, dans le respect des prérogatives de chacun des maîtres d'ouvrage. VNF et Seine Grands Lacs ont donc demandé au Préfet de Bassin Seine -Normandie la réactivation du Comité de pilotage et du Comité technique Bassée, afin de poursuivre cette coordination¹. Une première réunion du COFIL pourrait être programmée en début d'année prochaine.

VNF fera la demande au préfet de Bassin de pouvoir mettre en ligne les comptes-rendus de ces comités.

De plus, il est prévu de mener en commun plusieurs études :

- suivi faune-flore ;
- suivi hydrogéologique ;
- délaissés de la Seine.

Ces différentes études menées conjointement nécessiteront la mise en place de conventions (entre VNF et SGL), afin d'en spécifier le montage administratif et juridique.

Seine Grands Lacs est également membre du Comité de suivi de l'étude hydraulique étant donné son rôle d'établissement public territorial de bassin sur le secteur concerné par le projet, mais également pour s'assurer de la bonne prise en compte dans cette étude de l'ouvrage qu'il projette de réaliser dans la Bassée.

Compte tenu des calendriers différents des deux projets, il n'est pas prévu de réunions publiques communes comme cela avait été le cas lors du débat public. Il est cependant prévu une présence de l'autre maître d'ouvrage à toutes les réunions publiques le nécessitant.

5 Bilan de l'étape préliminaire

A l'issue de l'étape préliminaire, en juin 2013, un bilan de l'ensemble des actions qui auront été réalisées au cours de cette période d'un an, sera rédigé et rendu public sur le site internet du projet. Ce bilan concernera l'ensemble des points suivants qui devaient être abordés au cours de l'étape préliminaire :

- préciser les équilibres économiques et la faisabilité financière du projet ;
- mener à son terme l'expertise hydraulique et intégrer ses conclusions aux réflexions et études futures liées au projet ;
- mettre en place un suivi faune-flore et hydrogéologique annuel ;
- réaliser une étude sur la reconnexion des anciens délaissés de la Seine entre Montereau-Fault-Yonne et l'écluse de la Grande Bosse ;
- associer, pour les réflexions et études sur le projet de mise à grand gabarit de la Petite Seine, les acteurs concernés ;
- De déployer un système de dialogue et d'information adapté aux différents interlocuteurs.

La délibération du Conseil d'administration de VNF clôturant cette étape sera également rendue publique par un communiqué de presse. Comme précisé précédemment, un numéro du journal du projet informera le public des suites données au projet.

¹ Le Comité de pilotage a pour objectif de coordonner l'ensemble des démarches d'aménagement et de protection de la plaine de la Bassée, dès la conception des projets. Ce Comité est présidé par le préfet coordonnateur du Bassin Seine-Normandie. Il associe les collectivités territoriales concernées, les usagers de la voie d'eau, les chargeurs les associations de protection de l'environnement et les services de l'État.
Le Comité technique est une émanation du COFIL. Il assure le suivi et la coordination des études des deux projets.

6 Planning de la concertation au cours de l'étape préliminaire

Actions	09/12	10/12	11/12	12/12	01/13	02/13	03/13	04/13	05/13	06/13	07/13
Nomination garant											
Réactiver COPIL Bassée											
Plaquette de la décision											
Site internet											
Journal projet											
Réunion publique											
Association des acteurs aux études											
Ateliers thématiques											
Bilan											